

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

PRESENTS : M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. BAYONNE, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, Mme RIBET, Mme RABINOVITCH, M. REIG, Mme FLORES, M. CHAUBET, M. VIVES, Mme SALVANS, Mme BARBANCE, Mme VIARGUES, M. REIZ, M. DALMAS, Mlle AMARI, Mlle ROTH, Mme BENQUET, M. PECHAMAT, M. LAMOUR, Mme MOREAU

PROCURATIONS : M. BENOIT à M. RODRIGUES ; Mme DUBOST à M. REIG ; M. BIEBER à M. BAYONNE ; Mme SIBRA à Mme FRAPPIER ; M. MAROC à M. CASSIGNOL ; M. MAMERI à Mme EYCHENNE

ABSENTS : Néant

1- INTERCOMMUNALITE

- **Conseil communautaire de la communauté urbaine Toulouse Métropole-crédation de 12 sièges supplémentaires-nouvelle répartition des sièges**

Il est proposé de créer, au sein du prochain Conseil communautaire de la Communauté urbaine Toulouse métropole, 12 sièges supplémentaires correspondant à 10 % du nombre total de sièges issu de l'application des dispositions des II, III et IV de l'article L 5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, Le Conseil municipal décide après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix) d'approuver la création de 12 sièges supplémentaires au Conseil communautaire de la Communauté urbaine Toulouse métropole et de porter l'effectif total du Conseil communautaire de Toulouse métropole à 134 sièges et d'approuver la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de Toulouse métropole de la manière suivante :

	Nouvelle répartition		Nouvelle répartition
Aigrefeuille	1	Launaguet	2
Aucamville	2	Lespinasse	1
Aussonne	2	L'Union	3
Balma	3	Mondonville	1
Beaupuy	1	Mons	1
Beauzelle	1	Montrabé	1
Blagnac	5	Mondouzil	1
Brax	1	Pibrac	2
Bruguières	1	Pin-Balma	1
Castelginest	2	Quint-Fonsegrives	1
Colomiers	8	Saint-Alban	1
Cornebarrieu	2	Saint-Jean	2
Cugnaux	3	Saint-Jory	1
Dremil-Lafage	1	Saint-Orens	2
Fenouillet	1	Seilh	1
Flourens	1	Toulouse	67
Fonbeauzard	1	Tournefeuille	6
Gagnac sur Garonne	1	Villeneuve-Tolosane	2
Gratentour	1		
Total		134	

- **Dissolution et conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du passif du SIVOM Blagnac Constellation**

Il est proposé au conseil municipal de décider la dissolution du SIVOM Blagnac Constellation, qui interviendra après approbation du compte de gestion 2013 et du compte administratif du même exercice.

Il est précisé que la dissolution du SIVOM Blagnac Constellation sera prononcée par arrêté préfectoral, après délibérations concordantes des communes membres du Syndicat.

Entendu l'exposé de Monsieur RODRIGUES, après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide la dissolution du SIVOM Blagnac Constellation, la saisine du représentant de l'Etat afin qu'il prenne un arrêté de dissolution du SIVOM Blagnac Constellation, après délibérations concordantes des communes membres du Syndicat et les conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du passif du Syndicat.

Il demande à Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SIVOM BLAGNAC CONSTELLATION. Il mandate Monsieur le Maire pour accomplir toutes les démarches et formalités afférentes à l'exécution de la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants de transfert découlant de la dissolution.

- **Présentation du rapport d'activité 2012 du SIVOM Blagnac Constellation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve ce rapport.

2- PERSONNEL

- **Avancement de grade pour l'année 2013 : création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe suite à la réussite de l'examen professionnel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe et d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe après réussite à l'examen et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- **Création poste adjoint administratif 2^{ème} classe titulaire à temps complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe titulaire à temps complet (35 heures hebdomadaire) à compter du 1^{er} juillet 2013 et précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

- **Création d'un poste pour Contrat Accompagnement à l'Emploi**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de créer un poste pour un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi à compter du 2 septembre 2013 à raison de 20 heures par semaine, pour une durée de 6 mois, renouvelable 1 fois.

- **Recrutement personnel saisonnier Accueil de Loisirs Sans Hébergement (Centre de Loisirs et Maison des Jeunes Citoyens) - Été 2013 et petites vacances 2013-2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide la création des postes d'adjoints d'animation 2^{ème} classe non titulaires pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et de la Maison des Jeunes Citoyens pour les mois d'été 2013 et les petites vacances scolaires (calendrier scolaire 2013-2014) et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

- **Recrutement personnel d'animation Accueil de Loisirs Sans Hébergement année scolaire 2013-2014 (mercredis) (Centre de Loisirs et MJC)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de créer 10 postes d'adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement de l'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) (8 postes pour le Centre de Loisirs et 2 postes pour la MJC) les mercredis, pour la période scolaire 2013-2014, recrutés au fur et à mesure en fonction des effectifs et rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe. Il ajoute que la durée de l'engagement et le temps d'emploi de chacun des agents sera défini individuellement dans l'acte de nomination en fonction des besoins du service et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- **Recrutement personnel d'animation Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles (ALAE) année scolaire 2013-2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de créer 28 postes d'adjoints territoriaux d'animation 2^{ème} classe non titulaires pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement de l'Accueil de Loisirs associé aux Ecoles (ALAE) accueil périscolaire matin, midi et soir pour la période scolaire 2013-2014, recrutés au fur et à mesure en fonction des effectifs, rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe. Il ajoute que la durée de l'engagement et le temps d'emploi de chacun des agents sera défini individuellement dans l'acte de nomination en fonction des besoins du service et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- **Recrutement personnel d'animation non titulaire année scolaire 2013-2014 pour la Maison des Jeunes Citoyens (accueil du soir)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de créer deux postes d'adjoints territorial d'animation 2^{ème} classe non titulaire pour faire face aux besoins saisonniers d'encadrement de la Maison des Jeunes Citoyens associé à l'accueil périscolaire soir pour la période scolaire 2013-2014, recrutés au fur et à mesure en fonction des effectifs, rémunérés au 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe. Il ajoute que la durée de l'engagement et le temps d'emploi de ces agents sera défini dans l'acte de nomination en fonction des besoins du service et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

- **Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour accroissement temporaire d'activité (services techniques)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet pour accroissement temporaire d'activité, de fixer sa rémunération au 1^{er} échelon de son grade et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Reversement de l'aide du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique Territoriale pour le financement d'appareils auditifs d'un agent**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de reverser le montant de 873.99 € à l'agent pour lequel une demande a été faite auprès du FIPHFP. La dépense et la recette seront respectivement imputées aux comptes 6478 et 6479

- **Convention portant création de groupement de commandes pour la conclusion d'un contrat de prestations complémentaires de prévoyance de maintien de salaire**

Il est demandé au Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) d'approuver la convention type à conclure entre la Commune de Colomiers et les différentes entités figurant en annexe, d'identifier la Commune de Colomiers comme coordinateur dudit groupement de commandes. Il est aussi demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer et notifier le marché au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes et de donner pouvoir au Maire, ou à défaut à son Délégué, afin de prendre toute mesure nécessaire à la bonne mise en œuvre de la présente délibération.

3- FINANCES

- **Décision modificative n°1 : Budget Primitif 2013 de la commune**

Monsieur RODRIGUES informe le conseil municipal qu'une modification du Budget Primitif est nécessaire pour créer tout d'abord des articles comptables non prévus au moment de l'élaboration du Budget Primitif et nécessaires à la juste imputation comptable des dépenses.

Dépenses de Fonctionnement :

Chap. 011	Charges à caractère général	
Compte 61521	: entretien des terrains (stade, espaces verts)	10 000 €
Compte 62522	: entretien des bâtiments	-10 000 €
Compte 6232	Fêtes et cérémonies	- 1 000 €
Compte 6257	Réceptions	1 000 €
Chap. 65	autres charges de gestion courante	
Compte 6535	: formation des élus	2 000 €
Compte 657358	: subventions de fonctionnement autres groupements	- 2 000 €

Pour alimenter les crédits nécessaires pour des dépenses d'investissement non prévues liées à la sécurité.

Dépenses d'Investissement :

Chap. 020	Dépenses imprévues	-6 000 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	
Compte 2031	Frais d'études (honoraires des bureaux de contrôle)	5 000 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	
Compte 21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (achats d'extincteurs)	1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

- **ANDROMEDE : Acquisition de parcelles pour construction des équipements publics**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (29 voix) l'acquisition des parcelles AM 120 p, AM 122 p, AM 124 p, AM 126 p, AM 128 p, AM 130 p, AM 132 p, AM 134 p, AM 136 p, AM 138 p, AM 140 p, AM 142 p, AM 144 p, AM 146 p correspondant à l'îlot 62 au prix de 387 079 € HT + TVA sur marge. L'acquisition des parcelles AM 49, AM 158, AM 160 correspondant à l'îlot 61b au prix de 96 357 € HT + TVA sur marge. Il charge Monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint de signer l'acte d'acquisition et de réaliser toutes les modalités nécessaires.

- **ANDROMEDE : délibération de principe pour la passation d'un marché de mandat pour la construction des équipements publics communaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide le principe de la passation d'un marché de mandat pour la construction des équipements publics communaux d'Andromède et précise que les crédits nécessaires sont inscrits dans la section d'investissement du budget opérations centre multi-accueil, groupe scolaire et gymnase.

- **REGIE MUNICIPALE : nouveaux tarifs Accueil de Loisirs Associés aux Ecoles**

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs qui seront appliqués pour l'année scolaire 2013-2014 pour l'A.L.A.E :

TARIF	TRANCHES (Quotient Familial)	PRIX du ¼ d'heure
A	-235€	0.15 €
B	236€ à 330€	0.16 €
C	331€ à 430€	0.17 €
D	+ 431€	0.18

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve les tarifs tels que proposés ci-dessus, à compter du 1 septembre 2013.

4- ENFANCE ET JEUNESSE

- **Caisse d'Allocations Familiales : participation financière pour le temps d'Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles durant la pause méridienne**

Monsieur RODRIGUES indique au Conseil municipal que les nouvelles règles de subventionnement de la Caisse d'Allocations Familiales permettent à la commune de bénéficier d'une aide financière pour le temps d'accueil des enfants durant la pause méridienne (non compris le temps du repas) en A.L.A.E.

Le tarif actuel est de 2.95 euros.

Il est proposé au Conseil la répartition suivante : repas 2.90 € et temps d'accueil 0.05 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de la participation financière pour le temps d'Accueil de Loisirs Associé aux Ecoles selon la répartition présentée ci-dessus.

- **Avenant 2013 au Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la CAF**

Monsieur RODRIGUES indique que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire) les horaires de fonctionnement du service d'Accueil de Loisirs Associé aux écoles (A.L.A.E) vont être modifiés ce qui entraînera une augmentation du nombre d'équivalents temps du personnel d'encadrement.

Le service d'accueil de loisirs associé aux écoles (A.L.A.E) (accueil périscolaire) verra sa durée augmentée pour les différents sites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve la signature d'un avenant au contrat enfance 2010-2013 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne et autorise Monsieur le Maire à signer ce document et les pièces qui s'y rattachent.

- **Demande de financement dans le cadre des actions jeunesse de la commune – Programmation 2013**

Dans le but de soutenir l'engagement de la commune dans sa politique en faveur de la jeunesse, il est nécessaire de solliciter l'aide de l'Etat, en s'appuyant sur des dispositifs contractuels reconductibles (C.E.L) pour les actions suivantes :

Service enfance et Jeunesse : Projet sport « découverte »

Service enfance et Jeunesse : Conseil Municipal des Enfants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) autorise Monsieur le Maire à solliciter dans le cadre du Contrat de Ville de l'Agglomération Toulousaine, l'aide de l'Etat et autres partenaires au financement des actions présentées ci-dessus.

5- ADMINISTRATION GENERALE

- **Approbation d'une convention pour l'échange de données géographiques avec la communauté urbaine de Toulouse Métropole**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve la convention pour l'échange de données géographiques et autorise Monsieur le Maire à la signer

- **Approbation d'une convention de mise à disposition d'un local destiné à une association**

Il convient d'établir une convention entre la Mairie de Beauzelle et l'association « les Santufayons ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) approuve la convention pour la mise à disposition d'un local destiné à une association et autorise Monsieur le Maire à la signer